



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 25 avril à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. VOGLIMACCI
Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	Mme SICHU
M. FILONI	à	Mme SANNA
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. le maire
M. CIABRINI	à	M. BASTELICA

**Etaient absents :**

Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 avril 2016

Délibération N°2016/97

**Création d'emplois budgétaires destinés à faire face à surcroît d'activité  
et pouvant être pourvus par des agents non titulaires**

## M. le maire expose à l'assemblée :

En application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il revient à la collectivité de créer les emplois en vue de recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un surcroît d'activité. En effet, la collectivité se trouve confrontée à la nécessité de pallier à l'accroissement d'activité dans les secteurs de la propreté et de l'éducation et la vie scolaire

Considérant qu'il résulte de l'article 22 de la loi n°84.1134 du 27 décembre 1984 modifiant l'article 34 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984, portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale complétée par le décret n°88.145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, que les recrutements de personnels non titulaires ne peuvent s'effectuer qu'après création d'emplois budgétaires correspondants,  
Considérant qu'il y a lieu de créer les emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent de temps complet du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2016.  
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2016, chapitre 012,

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

**D'AUTORISER** la création les emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2016 comme suit :

#### **Direction de la Propreté et de la Logistique : 6 postes à 100%**

**12 mois pour des adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe**  
Nature des fonctions : Agents d'information  
Niveau de rémunération : IB 340  
Niveau de recrutement : brevet des collèges

#### **Direction de l'Education et la Vie Scolaire : 10 postes à 80%**

**20 mois pour des agents sociaux de 2<sup>ème</sup> classe**  
Nature des fonctions : Encadrant d'enfant  
Niveau de rémunération : IB 340  
Niveau de recrutement : brevet des collèges

### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Stéphane SBAGGIA, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu la loi 84.53 modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 avril 2016 ;

Considérant qu'il résulte de l'article 22 de la loi n°84.1134 du 27 décembre 1984 modifiant l'article 34 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984, portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale complétée par le décret n°88.145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, que les recrutements de personnels non titulaires ne peuvent s'effectuer qu'après création d'emplois budgétaires correspondants,  
Considérant qu'il y a lieu de créer les emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent de temps complet du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2016.  
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2016, chapitre 012,

**AUTORISE**  
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

La création de **6 emplois** budgétaires à temps complet et **10 emplois** à temps non complet afin de pallier à l'accroissement d'activité dans les secteurs de la propreté et de l'éducation et la vie scolaire comme suit.

**Direction de la Propreté et de la Logistique : 6 postes à 100%**

**12 mois pour des adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe**

Nature des fonctions : Agents d'information

Niveau de rémunération : IB 340

Niveau de recrutement : brevet des collèges

**Direction de l'Education et la Vie Scolaire : 10 postes à 80%**

**20 mois pour des agents sociaux de 2<sup>ème</sup> classe**

Nature des fonctions : Encadrant d'enfant

Niveau de rémunération : IB 340

Niveau de recrutement : brevet des collèges

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160425-2016\_97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2016

Publication : 29/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

